

Déchets professionnels

ARTISAN BTP



- **Déchets concernés** : Déchets inerte (béton, brique, tuile et céramique, verre, terre et cailloux, hors substances dangereuses). DIB (Bois non traité, polystyrène, emballages, cartouches de colle, déchets verts, isolants, palette, métaux, papiers-cartons, peinture non dangereuse, Plastique, Plâtre). Déchets Dangereux (matériaux contenant des substances dangereuses, déchets dangereux, cartouches dangereuse, bois traité, amiante ciment, huile hydraulique, huile moteur, peinture dangereuse, brosse et chiffons souillés, emballages souillés, déchets explosif). Les lampes, néons, LED, fluo-compact, Piles et accumulateurs, DEEE (Les déchets d'équipements électriques et électroniques), et les déchets d'éléments d'ameublement.
- **Accompagnement proposé** : **Information**. Optimisation de votre conteneurisation. Formalisation des conventions. **Diagnostic déchets** : propositions de solutions, plan d'actions, et sensibilisation sur la qualité du tri.
- **Coût** : Le Havre Seine Métropole vous accompagne gratuitement.

POURQUOI TRIER ?

- + Trier les déchets permet de les valoriser
- + Moins de déchets, c'est moins de CO2 émis
- + S'inscrire dans une démarche éco responsable
- + Maîtriser les coûts.

DES SOLUTIONS POUR CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE ACTIVITÉ :

Appel d'offres :

- Intégrer dès la conception du projet une réflexion sur l'équilibre déblais-remblais du chantier.
- Prendre en compte dans le cahier des charges de l'élimination des déchets en termes de quantités et volume produits.
- Identifier les sites de recyclage et de traitement proche du chantier.
- Prévoir le coût d'élimination et formaliser l'organisation de l'évacuation des déchets (dechets-chantier-ffbatiment.fr pour localiser les lieux d'élimination de vos déchets les plus proches de votre chantier).
- Écoconception dans l'architecture.

Approvisionnement :

- Utiliser des calculs de ratio pour ajuster les approvisionnements en choisissant le bon conditionnement.
- Négocier avec les fournisseurs pour qu'ils repartent avec les emballages ou qu'ils les réduisent.

- Livraison en vrac pour certains matériaux.
- Pour les déchets de revêtements : privilégier les produits en dalle plutôt qu'en rouleaux et les modèles au design aléatoire pour optimiser les chutes.
- Éviter les décapants nocifs, irritants.
- Privilégier la peinture à liant minérale, un déchet dangereux est onéreux.
- Penser aux fournitures réutilisables.

Stockage :

- Optimiser le stockage de vos matériaux grâce à l'application stock-pro.fr
- Réutiliser les emballages.
- Réemploi et réparation de palettes.
- Échanger de la matière avec des entreprises voisines : les déchets des uns sont la ressource des autres, sauf pour les déchets dangereux.
- Contrôler les dates de péremption sur les pots de peinture.

Production :

- Réintroduire les chutes de production dans le process.
- Réemployer directement des terres déblayées sur les remblais d'un même chantier ou autre. Stocker, concasser, cribler, ôter les indéfrisables, traitement à la chaux ou au ciment pour valorisation comme matériaux de construction.
- Trier les déchets sur le chantier (Inerte, DD, DIB) sans les mélanger (le plâtre n'est pas un inerte).
- Pour la peinture : économiser les phases de nettoyage quand c'est possible.
- Investissez dans une machine à nettoyer les outils, afin d'éviter les rejets dans le réseau d'assainissement.

ARTISAN / BTP

Bureaux :

- Privilégier le raccordement sur le réseau d'eau potable au lieu d'utiliser les recharges pour fontaine à eau.
- Remplacer les gobelets par de la vaisselle durable.
- Demander le paramétrage de la machine à café afin de pouvoir mettre un mug à la place d'un gobelet.
- Repenser l'implantation des poubelles afin d'optimiser le tri à la source.
- Paramétrer les imprimantes recto/verso et noir et blanc par défaut.
- Dématérialiser les devis, factures et publicités.
- Sensibiliser, impliquer les salariés.

Déchets :

- Tri à la source et valorisation des déchets par flux : papier, cartons, verre, plastique, métal, bio-déchets.
- Suivi des déchets produits avec la tenue d'un registre déchets.
- Demander le Bordereau de Suivi des déchets (BSD) pour les déchets dangereux.
- Optimiser votre dotation de bacs, avec des contenants adaptés à vos déchets sur roues, palettes ou bennes.
- Développer la déconstruction pour le réemploi des matériaux.
- Faire collecter les déchets par un prestataire privé : collecte des bio-déchets, par bin-happy, collecte des papiers, cartons et D3E par Vauban environnement. Dépôt de vos déchets inertes, BIB et Déchets dangereux en centre de recyclage professionnel : Unifer, Hettier, Vi Environnement.
- Mutualiser la collecte des cartons avec d'autres entreprises afin de massifier le volume, compacter les cartons à l'aide d'une presse à balle, stocker, procéder à l'enlèvement pour revente de la matière.

- Pour les déchets d'éléments d'ameublement, contacter éco-mobilier et Valdélia. Le bois non traité est recyclé en valorisation énergétique (chaufferie) ou matière (copeaux de bois). Pour le recyclage de la moquette et dalles de PVC, contacter PVC next. Bourse aux déchets et matériaux sur Ecodrop, Backacia et Cycle up.
- Par un système de dépôt simple, GEDIMAT et POINT P peuvent prendre en charge gravats, bois, plâtre, DIB, plastique, ferraille, menuiserie PVC, alu... En effet, tout établissement distributeur de matériaux, produits ou équipements de construction à destination des professionnels (surface de vente > 400 m² et CA > 1 M€) a l'obligation d'offrir une solution de reprise sur place ou dans un rayon maximal de 10 km autour de l'unité de distribution. Un affichage visible informant les producteurs/détenteurs de déchets du lieu de reprise est obligatoire. Décret n°2016-288 du 10 mars 2016.
- Décor Alliance propose une solution de collecte centralisée des déchets dangereux, non dangereux et inertes.
- Géode environnement propose des solutions clé en main pour tous les déchets du BTP.
- Reborn plastics collecte et recycle les films polyéthylène.

Plus d'infos :

Service accompagnement des professionnels
Direction du cycle du déchet
Le Havre Seine Métropole
Tél. : 02 77 61 26 09
dcd-suivipro@lehavremetro.fr